

Nos Réf. :
RM/NAS 04/2019
OBJET. :
Comité Syndical

Digne, le 7 Janvier 2019

**Mesdames, Messieurs les
Délégués
Titulaires et Suppléants
Du SDE 04**

Mesdames et Messieurs les délégués,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint le compte-rendu du Comité Syndical du Syndicat d'Énergie qui s'est tenue le 14 décembre 2018 au siège du SDE 04.

Je vous demande d'en prendre connaissance, afin que je puisse le soumettre à l'approbation du prochain comité syndical qui se tiendra en mars.

Vous pouvez faire part au SDE de vos observations éventuelles par courriel à l'adresse suivante : contact@sde04.fr ou par courrier à l'adresse indiquée ci-dessous.

Sans réponse de votre part sous quinzaine, je considérerai que ce procès-verbal est fidèle au déroulement de la réunion concernée.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie de croire, Mesdames et Messieurs les délégués, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Président,
R. MASSETTE



P.J. : 1

Composition du Comité Syndical :	72 membres titulaires
	72 membres suppléants
Quorum :	37 membres
Présents ce jour :	42 présents avec voix délibérative -
Pouvoirs :	7 pouvoirs -

L'an deux mille dix-huit et le quatorze du mois de décembre à quatorze heures trente, les membres du comité syndical du Syndicat d'Énergie des Alpes de Haute-Provence se sont réunis au siège du SDE 04, sur convocation qui leur a été adressée le 06 décembre 2018 par Monsieur le Président.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Collège	Titulaires	Suppléants avec voix délibérative	Autres suppléants
ANNOT-ENTREVAUX Nb de sièges : 4 Présents : 2 Pouvoir : 1	<i>JORNET Antoine – Pouvoir</i> <i>à OCCELLI Didier</i> LAUGIER Maurice OCELLI Didier		
BASSIN MANOSQUIN Nb de sièges : 7 Présents : 3 Pouvoir : 1	SCHALTENBRAND Norbert <i>MATRAY Mickael – Pouvoir à</i> <i>MARTIN Bruno</i> MARTIN Bruno BRIFFAULT Bernard		
DIGNE-BARREME Nb de sièges : 9 Présents : 8 Pouvoir : 1 et 1 non valable	MASSETTE René <i>TOULOUSE Jean-Pierre – Pouvoir</i> <i>à LABOURASSE Serge</i> LABOURASSE Serge <i>SFRECOLA Alain – Pouvoir à</i> <i>PHILIPPE Raymond - NV</i> COUILLIOT Henri PIN Jean Louis URQUIZAR Danielle	ARENA Antoine IAVARONE Gérard SENEQUIER Michèle	
FORCALQUIER ET ENVIRONS Nb de sièges : 4 Présents : 2 Pouvoir : 1	<i>AVRIL Gérard - Pouvoir à</i> <i>ZANON Rino</i> ZANON Rino	CHIAPPELLA Christian	

Collège

LARGUE ET ENCRÊME

Nb de sièges : 4
Présents : 3
Pouvoir : 0

Titulaires

POURCIN Pierre
DEPOISSON Pascal

Suppléants avec voix délibérative

HAMEAU Michel

Autres suppléants

LA MOTTE DU CAIRE

Nb de sièges : 4
Présents : 3
Pouvoir : 0

LACHAMP Jean-Jacques
BORCHI Jean-Christian

PALOMBA Lucette

LES MEES/MALIJAI/ORAISON

Nb de sièges : 6
Présents : 2
Pouvoir : 1

PHILIPPE Raymond – Pouvoir à
MASSETTE René
MANTEAU Gérard
LEDEY Olivier

REGION DU VERDON

Nb de sièges : 6
Présents : 5
Pouvoirs : 0

MANGIAPIA Ludovic
AUDIBERT Maxime
VALLEE Alberte

SPATAZZA Carmel
DALMASSO Jacques

RIEZ/VALENSOLE

Nb de sièges : 6
Présents : 4
Pouvoir : 0

ZERBONE Jean-Luc
METZGER Jean-Claude
RICAUD Jean-Jacques

ANDRE DE LA PORTE Paul

SAINT ETIENNE/BANON

Nb de sièges : 6
Présents : 3
Pouvoir : 0

MARTIN Serge
BOUNOUS Joanny
JAUFFRED Guy

SEYNE/TURRIERS/LE LAUZET

Nb de sièges : 7
Présents : 1
Pouvoirs : 1 et 1 NV

BAGUE Patrice – Pouvoir à
BOURRELY Paul
BOURRELY Paul
HEMAR Dominique – Pouvoir
A SIGAUD Aimé- NV

SISTERON/VOLONNE

Nb de sièges : 6
Présents : 5
Pouvoirs : 1

GAY Robert
ESCUYER Frédéric
GENRE Henri
AILLAUD Michel – Pouvoir à
GAY Robert
FAVIER Bernard
CHAIX Chantal

Autres personnes présentes :

- M. MATHERON : Directeur Territorial Enedis Alpes du Sud et M. SIGAUD - Délégué territorial Enedis Alpes du Sud
- M. ROUX Jean- Yves – Sénateur
- Mme MONDOR : Directrice des relations avec les Collectivités locales Alpes d'Orange
- M LOPEZ – ORANGE
- M. BLAISON – Comptable Public du SDE 04

Autres personnes excusées :

- Mme BAGARRY Delphine – Députée
- Mme FONTAINE DOMEIZEL Emmanuelle – Députée
- M. ABBIDI – Chargé de projet d'Etudes et Travaux du SMO Paca THD

Monsieur René Massette, Président, accueille les membres du comité syndical et les remercie de leur présence. Il constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

Madame SENEQUIER Michèle est nommée secrétaire de séance.

1. APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 26 OCTOBRE 2018

Le président indique que le procès-verbal du comité syndical du 26 octobre 2018 a été envoyé à tous les délégués, titulaires et suppléants, par courrier électronique ou par courrier le 20 novembre 2018.

Il est proposé au Comité Syndical, d'APPROUVER le procès-verbal du 26 octobre 2018.

Le Président demande s'il y a des observations. Constatant qu'il n'y a pas d'observations, le président soumet le projet de délibération au vote de l'assemblée. **Le Comité Syndical, après avoir entendu le Président approuve à l'unanimité le Procès-Verbal du 26 octobre 2018.**

Le Président informe et donne lecture au comité syndical des affaires évoquées au Bureau du 30 novembre (joint en annexe)

2. DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Rapporteur : M. Robert Gay, Vice-Président délégué aux Finances

Conformément à l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités territoriales, il appartient au syndicat d'organiser un Débat d'Orientations Budgétaires précédant le vote du budget primitif.

Les éléments prévisionnels présentés concernent les grandes masses budgétaires annuelles ; les éléments relatifs aux reports et restes à réaliser, ainsi que les amortissements, seront intégrés au budget primitif qui sera présenté au vote de l'assemblée.

L'exercice budgétaire 2018 du budget principal devrait se terminer sur un excédent en section de fonctionnement et un déficit modéré de la section d'investissement.

BUDGET PRINCIPAL

FONCTIONNEMENT - DEPENSES

Hors opérations d'ordres et écritures liées à la reprise des résultats issus du Compte Administratif, il est possible d'énoncer les éléments suivants :

Chapitre 011 - Charges de gestion générale :

2018 :	176 000.00€
Réalisé au 3 Décembre 2018 (engagé et mandaté) :	144 834.54€
Prévision 2019 :	200 000.00€

On trouve dans ce chapitre les dépenses de fluides (eau, électricité, carburants), fournitures, maintenance, documentation, ainsi que le petit équipement, les primes d'assurance, les frais d'affranchissement, et la formation.

En 2019, une augmentation des crédits de ce chapitre sera proposée en lien avec la hausse annoncée ou envisagée de certaines charges courantes (affranchissement, énergie, carburant...).

Il convient de prévoir également une augmentation des frais de déplacement et d'hébergement pour le congrès de la FNCCR à Nice les 1-2 et 3 octobre 2019.

Une remise en concurrence de l'ensemble des contrats d'assurance du Syndicat est en cours. Elle pourrait éventuellement avoir un impact positif sur le chapitre.

Enfin, l'année 2019 verra le lancement de plusieurs réflexions de fond concernant le renouvellement de la concession et les modalités d'interventions du Syndicat (éclairage public, énergie ...). Ces réflexions pourraient nécessiter le recours à une assistance à maîtrise d'ouvrage ou des cabinets de conseil.

Chapitre 012 - Charges de personnel :

2018 :	933 000.00 €
Réalisé au 3 Décembre 2018 (engagé et mandaté) :	780 522.42 €
Prévision 2019 :	950 000.00 €

Ce chapitre inclut les rémunérations du personnel, les charges correspondantes, la cotisation au Centre Départemental de Gestion, la médecine du travail, les tickets Restaurant, la participation employeur à la mutuelle, l'assurance garantie de salaire pour personnel, etc.

L'année 2019 sera principalement marquée par la rémunération d'un effectif complet de 14 postes pourvus par le remplacement d'un agent affecté au service énergie, mobilité, données et le remplacement d'un technicien. Ces recrutements seront partiellement compensés par les départs en retraite d'un technicien (second semestre) et d'un agent non remplacé depuis mai 2018 (premier semestre).

Un agent est venu renforcer temporairement le SDE en 2018 (via le service renforcement du Centre de Gestion) afin de finaliser le traitement des archives issus de la fusion des syndicats primaires et le classement des documents du Syndicat. Il est proposé de prolonger cette mission sur une partie de l'année 2019.

A ce jour, il n'est pas connu de projet d'augmentation du point d'indice par le Gouvernement en 2019. Mais le dispositif PPCR (Parcours Professionnel Carrières et Rémunérations) -qui se traduit par une refonte des grilles indiciaires des fonctionnaires – entrainera une hausse de la masse salariale.

Chapitre 014 – Atténuations de produits

2018 :	1 670 000.00 €
Réalisé au 3 Décembre 2018 (engagé et mandaté) :	1 142 805.01 €
Prévision 2019 :	1 670 000.00 €

Ce chapitre permet de retracer le reversement de la part de la redevance R2 liée au terme E aux communes et le reversement de 90 % de la Taxe sur la Consommation Finales d'Electricité (TCFE) aux communes urbaines. Il est directement lié au chapitre de recettes correspondant (lui-même attendu stable en 2019).

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante

2018 :	214 599.83 €
Réalisé au 3 Décembre 2018 (engagé et mandaté) :	161 901.70 €
Prévision 2019 :	225 000.00 €

Ce chapitre inclut notamment les indemnités des élus et la cotisation à la FNCCR.

La prévision 2019 est identique à l'année dernière afin d'inclure une ligne de créances admises en non-valeur non actionnée en 2018.

Il est également nécessaire de prévoir des crédits en lien avec la mise en œuvre de l'opération « 10 postes, 10 villes ».

Chapitre 66 – Charges financières

2018 :	64 147.25 €
Réalisé au 3 Décembre 2018 (engagé et mandaté) :	48 593.61 €
Prévision 2019 :	60 000.00 €

L'ensemble des emprunts remboursés par le SDE 04 est antérieur à sa création (issu des SIE). En 2019, trois nouveaux emprunts seront soldés. Les intérêts seront inférieurs à ceux du budget 2018.

Chapitre 67 – Charges exceptionnelles

2018 :	412 000.00 €
Réalisé au 3 Décembre 2018 (engagé et mandaté) :	280 223.54 €
Prévision 2019 :	423 000.00 €

Ce chapitre comprend les titres à annuler sur exercices antérieurs.

Dans la continuité de ce qui a été fait en 2018, les titres non recouverts à ce jour issus des syndicats primaires ou liés à la création du Syndicat, pourront vous être présentés pour annulation.

L'exercice 2019 verra également le second et dernier remboursement du trop-perçu à ENEDIS sur les redevances antérieures.

Dans ce chapitre, figure également, la subvention de fonctionnement du budget annexe IRVE, nécessaire à l'équilibre du service.

FONCTIONNEMENT - RECETTES

Hors opérations d'ordres et écritures liées à la reprise des résultats issus du Compte Administratif, il est possible d'énoncer les éléments suivants :

Chapitre 013 – Atténuations de charges :

2018 :	27 999.71 €
Réalisé au 3 Décembre 2018 (engagé et titres émis) :	18 820.15 €
Prévision 2019 :	11 000.00 €

Ce chapitre comprend notamment le remboursement partiel des dépenses salariales en cas d'absence maladie de l'agent, dont la mise en retraite est prévu début avril 2019.

Chapitre 70 – Produits des services :

2018 :	1 645 000.00 €
Réalisé au 3 Décembre 2018 (engagé et titre émis) :	1 487 227.00 €
Prévision 2019 :	1 500 000.00 €

Ce chapitre comprend la redevance de concession versée par ENEDIS.

Celle-ci se compose de deux parties : la « R1 » liée à notre fonctionnement et la « R2 » liée à nos travaux effectués deux ans auparavant (terme A et B) et à ceux des collectivités en charge de l'éclairage public (terme E).

Au vu des travaux réalisés en 2017 et certifiés par le comptable public par le SDE 04 et ceux connus à ce jour en matière d'éclairage, il est nécessaire d'adopter une approche prudente en diminuant le montant prévisionnel de recettes.

En outre, la signature de l'avenant n°10 de la concession (délibération du 6 juillet 2018) implique que le SDE recevra en 2019 une redevance R2 égale à la R2 calculée (et non lissée) majorée de 20 % de la différence entre la R2 calculée et la R2 lissée.

Précision importante le montant de ce chapitre constitue une recette « brute ». En effet, Le SDE reverse aux communes la part de la R2 proportionnelle au montant des travaux réalisés par chacune d'entre elles en éclairage public. (Chapitre 014)

Chapitre 73 – Impôts et taxes (TCFE part communale) :

2018 :	3 650 000.00 €
Réalisé au 3 Décembre 2018 (engagé et titre émis) :	2 858 518.77 €
Prévision 2019 :	3 650 000.00 €

Le SDE perçoit la totalité de la TCFE des communes du Département, exceptées celles de DIGNE et MANOSQUE qui reversent chacune au SDE 10% de la TCFE qu'elles perçoivent.

Le SDE reverse la TCFE aux autres communes urbaines après déduction de 10%, et conserve la part des communes rurales de par sa qualité d'AODE.

La part à reverser aux communes urbaines est estimée à 1 200 000€ après déduction des 10%.

La somme des 10% des 14 communes urbaines du département s'élève en moyenne à 231 000€ par an et contribue au financement du Programme Urbain créé en 2015 afin de permettre au SDE d'effectuer des travaux (esthétique) en milieu urbain.

La TCFE est directement liée à la consommation d'électricité qui est en faible croissance annuelle et très liée aux facteurs climatiques.

Chapitre 74 – Dotations, subventions et participations :

2018 :	196 760.00 €
Projection à fin décembre 2018 :	195 994.05 €
Prévision 2018 :	186 000.00 €

Ce chapitre retrace la contribution des communes. La cotisation versée par les communes est fixée à 1€ par habitant depuis 2014. Sur la même base, l'estimation de la **recette** attendue pour **2019** s'établit à **160 000€**.

La diminution du chapitre s'explique par la fin de l'aide au fonctionnement accordé par le Département et le transfert dans le budget annexe IRVE de la participation annuelle des communes siège d'implantation d'une borne.

Chapitre 75 – Autres produits de gestion courantes :

2018 :	6 000.00 €
Projection à fin décembre 2018 :	23 000.00 €
Prévision 2019 :	15 000.00 €

Ce chapitre permet d'enregistrer la part versée par les agents sur les tickets restaurants.

Chapitre 77 – Produits exceptionnels :

2018 :	4 000.00 €
Projection à fin décembre 2017 :	110 388.50 €
Prévision 2018	6 000.00 €

Ce chapitre permet aussi d'enregistrer d'éventuelles pénalités et/ou produits de cessions d'immobilisations. L'année 2018, atypique, a été marquée par la vente de l'immeuble la source à la ville de Digne les Bains.

INVESTISSEMENT - DEPENSES

Hors reports de crédits, opérations d'ordres et écritures liées à la reprise des résultats issus du Compte Administratif, il est possible d'énoncer les éléments suivants :

Chapitre 16 – Emprunts et dettes :

2018 :	324 614.42 €
Projection à fin décembre 2018 :	321 614.42 €
Prévision 2019 :	281 000.00 €

Le SDE04 ne prévoit pas, à ce stade, de recours à l'emprunt en 2019. Le capital restant dû au 31/12/2018 est de 1,5 M €.

Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles :

2018 :	170 000.00 €
Réalisé au 3 Décembre 2018 (engagé et mandaté):	51 088.81 €
Prévision 2019 :	200 000.00 €

Afin d'anticiper au mieux la réalisation des travaux programmés, le SDE04 a prévu à partir de 2017 des crédits d'études en amont du budget alloué à chaque opération au sein du chapitre 20.

La mise en œuvre ce dispositif perdurera en 2019.

Si l'opération objet de l'étude se réalise ces crédits seront intégrés au coût global de l'opération et entrent dans le périmètre du subventionnement.

Si l'opération n'est pas réalisée ces crédits peuvent être amortis sur une durée de cinq ans.

En 2019, il est envisagé le recours à des prestataires de contrôle des puissances des réseaux et d'assistant à maîtrise d'ouvrage en matière d'énergie renouvelable.

Il est prévu également l'achat de logiciel devenu indispensable pour l'exercice des missions de maitres d'œuvre et maitre d'ouvrage du SDE.

Chapitre 21 – Immobilisations corporelles :

2018 :	150 608.82 €
Projection à fin décembre 2018 :	27 016.90 €
Prévision 2019 :	150 000.00 €

L'année 2018 a été atypique avec peu d'acquisition.

Les crédits proposés au chapitre 21 seront en 2019 identiques à ceux de 2018, avec la potentielle acquisition d'un nouveau véhicule afin de mettre le parc de véhicules disponibles en adéquation avec un effectif de 14 personnes et éviter le recours à des déplacements professionnels avec un véhicule personnel.

De potentiels travaux d'aménagement ou d'amélioration du siège du SDE pourraient être aussi envisagés : aménagement d'une salle de réunion, réalisation d'un local de stockage de matériel, passage progressif des luminaires en LED ...

Dans ce chapitre, sera également prévu, l'équipement en informatique et mobilier d'un bureau pour l'accueil d'un nouvel agent et l'achat d'un ordinateur portable pour les déplacements à l'extérieur.

Chapitre 23 – Immobilisations en cours (travaux) :

2018 (avec reports) :	11 310 835.38 €
Réalisé au 3 Décembre 2018 (engagé et mandaté):	8 162 454.39 €
Prévision 2019 (hors reports):	8 190 000.00€

L'année 2018 marque une accélération du volume de travaux du SDE avec une réalisation programmé autour des 8 millions €.

Il est, à ce stade et au vu des capacités d'exécution du SDE et des entreprises œuvrant pour son compte, la réalisation hors reports d'un volume de travaux équivalent.

La réalisation des dépenses sur ce chapitre a été marqué par le renouvellement de 4 marchés d'études et travaux et les marchés de maîtrise d'œuvre. L'état précis des restes à réaliser sur chaque opération n'est pas effectué à ce jour.

Chapitre 4581 – Opérations sous mandat :

2018 (avec reports) :	537 215.46€
Réalisé au 3 Décembre 2018 (engagé et mandaté):	618 440.35 €
Prévision 2019 (hors reports):	500 000.00€

Sur ce chapitre est prévu les opérations enfouissement des lignes France télécom et éclairage public en lien avec les travaux réalisés en électrification pour le compte des communes.

Cette faculté est très utilisée par les communes.

Ces opérations sont comptablement distinctes des travaux effectués en électrification rurale afin de pouvoir solliciter les remboursements correspondants des communes (chapitre 4582 en recettes)

INVESTISSEMENT - RECETTES

Hors reports de crédits, opérations d'ordres et écritures liées à la reprise des résultats issu du Compte Administratif, il est possible d'énoncer les éléments suivants :

Chapitre 13 – Subventions d'investissement :

2018 (avec reports) :	3 300 000.00 €
Réalisé au 3 Décembre 2018 (engagé et titre émis) :	2 489 699.12 €
Prévision 2019 (hors reports) :	3 300 000.00 €

Ce chapitre comprend les subventions du FACE pour les programmations 2018 (seconde année) et 2019 (première année).

Une stabilité globale du montant du FACE est attendue à ce jour.

Il comprend également la subvention d'ENEDIS dans le cadre de la convention « article 8 » (398 K€).

Le Conseil Départemental participera au financement de la programmation 2019 à hauteur de 300.000 €.

Chapitre 4582 – Opérations sous mandat :

2018 (avec reports) :	280 000.00 €
Réalisé au 3 Décembre 2018 (engagé et titre émis):	336 513.25 €
Prévision 2019 (hors reports):	300 000.00 €

Sur ce chapitre l'année 2019 verra l'achèvement des principales opérations débutées en 2017 et 2018 donc, débiter la première échéance de remboursement des communes.

Budget annexe IRVE

Le budget annexe des IRVE (Infrastructure de recharge pour véhicules électriques) a été constitué au second semestre 2017.

Ce budget trace l'ensemble des opérations liées à l'exploitation du service de bornes électriques. Ces opérations sont soumises à la TVA.

FONCTIONNEMENT - DEPENSES

Hors écritures liées à la reprise des résultats issus du Compte Administratif et hors subvention d'équilibre, il est possible d'énoncer les éléments suivants :

Chapitre 011 – Charges de gestion générale :

2018 :	123 674.63 €
Projection à fin décembre 2018 :	76 961.30 €
Prévision 2019 :	150 000.00 €

Les charges d'exploitations comprennent principalement les factures d'électricité, l'assurance des bornes, l'entretien des bornes en service et la rémunération de l'entreprise partenaire.

L'année 2018, a été marquée par un cout de l'énergie par borne important portant sur un estimatif de consommation sensiblement plus important que la consommation réelle.

Au vu des difficultés du fournisseur d'énergie d'effectuer un décompte réel et de la mise en exploitation de nouvelles bornes, il est prévu de doter le chapitre d'un volume prévisionnel en hausse par rapport à 2018

Une consultation a été lancée afin d'assurer les bornes installées sur le territoire.

FONCTIONNEMENT - RECETTES

Hors écritures liées à la reprise des résultats issus du Compte Administratif, il est possible d'énoncer les éléments suivants :

Chapitre 70 – vente de produits :

2018 :	16 000.00 €
Projection à fin décembre 2018 :	1 500.00 €
Prévision 2019 :	16 000.00 €

Le service dispose à ce jour de 67 abonnés.

Il est proposé à ce stade de maintenir un niveau de recettes prévisionnel identique à celui de 2018.

Le passage à une tarification au kilowatt/heure et l'adhésion au réseau E Born, devraient amener une augmentation de l'utilisation du service public mais il est complexe à ce stade d'effectuer une projection solide.

En tout état de cause, le développement du service est directement lié au nombre de véhicules électriques ou hybrides rechargeables en circulation.

Les autres recettes du budget sont les participations des communes à hauteur de 500€ par borne, la subvention d'équilibre et les remboursements des trop payés à EDF.

INVESTISSEMENT - DEPENSES

Hors écritures liées à la reprise des résultats issus du Compte Administratif, il est possible d'énoncer les éléments suivants :

Chapitre 023 – Immobilisations en cours (travaux) :

2018 (avec reports) :	712 073.12 €
Réalisé au 3 Décembre 2018 (engagé et mandaté):	470 932.05 €
Prévision 2019 (hors reports):	484 100.00 €

En 2018, l'ensemble des bornes IRVE ont été installées sur le territoire.

Il reste à déployer des bornes rapides supplémentaires financés à 70 % par la Région.

Pour 2019, le SDE 04 a répondu avec d'autres AODE à l'appel à projet lancé par la Région dans le cadre de son plan climat financé à 70%.

Une assistance à maîtrise d'ouvrage sera nécessaire pour la mise en œuvre de ce projet. Son coût sera partiellement financé par la Région et le solde sera mutualisé entre l'ensemble des AODE.

INVESTISSEMENT - RECETTES

Hors écritures liées à la reprise des résultats issus du Compte Administratif, il est possible d'énoncer les éléments suivants :

Chapitre 13 – subventions d'investissement :

2018 :	1 100 735.84 €
Réalisé au 3 Décembre 2018 (engagé et titre émis):	419 401.22 €
Prévision 2019 (hors reports) :	188 000.00 €

L'année 2018, a permis suite au déploiement des bornes IRVE, de solliciter les subventions liées et la participation des communes sur l'investissement plafonné à 1.250 € par borne et les autres subventions à l'ADEME, le Département et le TEPCV.

En 2019, est prévu le financement des nouveaux projets par la région.

Il est demandé au Comité syndical, entendu l'exposé du Vice-Président, de prendre acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires 2019.

Le budget 2019 sera voté en mars.

Jean-Yves Roux, Sénateur précise que le budget au niveau de l'état va être « remouliné » au niveau de l'assemblée nationale en fonction des évènements dus à l'actualité. Il faudra être attentif au montant du FACE pour 2019.

M. Matheron précise que le FACE est basé sur l'inventaire de 2017, il devrait être stable, mais effectivement c'était avant l'actualité récente...

3. ENGAGEMENT DES CREDITS D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET

Rapporteur : M. Robert Gay, Vice-Président délégué aux Finances

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier, le Président du SDE04 est en droit jusqu'à l'adoption du budget de :

- mettre en recouvrement les recettes, d'engager, de liquider et mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente,
- mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital de la dette venant à échéance avant le vote du budget

Il peut également, conformément à l'article L 1612.1 du Code Général des Collectivités territoriales, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Les dépenses à prendre en compte sont les dépenses réelles de la section d'investissement votées au budget N-1, c'est-à-dire non seulement les dépenses inscrites au budget primitifs (BP) mais celles également inscrites dans

les décisions modificatives, déduction faite des crédits nécessaires au remboursement de la dette, des restes à réaliser et des reports.

Il est demandé au Comité syndical, d'autoriser le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, à hauteur de 3 042 164.9€ pour le Budget Principal et 178 018.29€ pour le budget IRVE :

Budget général :

CHAPITRE	CREDITS VOTES EN 2018	25% CREDITS
20- IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	170 000.00€	42 500.00€
21- IMMOBILISATIONS CORPORELLES	150 608.82€	37 652.20€
23- IMMOBILISATIONS EN COURS	11 310 835.38€	2 827 708.84€
45- OPERATIONS SOUS MANDAT	537 215.46€	134 303.86€

Budget IRVE :

CHAPITRE	CREDITS VOTES EN 2018	25% CREDITS
23- IMMOBILISATIONS EN COURS	712 073.19€	178 018.29€

Le vice-Président demande s'il y a des observations. Constatant qu'il n'y a pas d'observations, le vice-président soumet le projet de délibération au vote de l'assemblée. **Le Comité Syndical, après avoir entendu le vice-Président approuve à l'unanimité l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, à hauteur de 3 042 164.9€ pour le Budget Principal et 178 018.29€ pour le budget IRVE.**

Pour information, le président précise que l'objectif de réalisation fixée pour 2018 était de 8 millions d'euros HT de travaux. Cet objectif est atteint : à la date du 14/12/2018, nous sommes à 7.4 de travaux payés et 8.5 millions d'euros HT engagés en bons de commande.

Il remercie les élus de l'ensemble des territoires et l'ensemble du personnel du SDE pour le travail accompli.

4. PROPOSITION PROGRAMME 2019

Rapporteur : M. Pierre Pourcin, Vice-Président délégué aux Travaux

A la suite des assemblées de territoire qui se sont tenues cet automne et du Bureau du 30 novembre il est proposé de définir la programmation 2019 en listant les affaires qui seront proposées au sein des programmes d'extension, de renforcement, d'enfouissement et de sécurisation du FACE ainsi que celles proposées au financement du Conseil Départemental.

Il est précisé que la programmation de l'article 8 fait l'objet d'une délibération distincte.

La proposition de l'adoption d'une programmation 2019 avant le vote budget primitif 2019 et la notification formelle des aides du FACE et du Département est motivée par la nécessité de préparer l'obtention des diverses autorisations administratives et la programmation de la réalisation dans le but de raccourcir les délais d'exécution des travaux.

La programmation proposée ci-dessous pourra faire l'objet d'ajustements en fonctions des recettes effectivement obtenues et d'éventuels chiffrages plus précis des opérations retenues. Une programmation 2019 actualisée et complétée sera soumise à l'adoption lors de l'adoption du budget primitif 2019.

Il est précisé que certains projets évoqués en assemblées de territoires doivent encore faire l'objet d'un chiffrage et ne peuvent donc être proposés à la programmation à ce stade.

En outre, certaines opérations pourront, sur la base d'une délibération future, être réalisées sans recours à un financement en mobilisant les fonds propres du Syndicat.

La programmation présentée dans les tableaux annexés est liée aux hypothèses de recettes suivantes :

FACE Extension : 381.250 € HT

Soit 305.000 € HT de subvention du FACE (80 %) et 76.250 € HT d'autofinancement du SDE 04 (20 %)

FACE Renforcement : 1.177.612 € HT

Soit 942.090 € HT de subvention du FACE (80 %) et 235.522 € HT d'autofinancement du SDE 04 (20 %)

FACE Enfouissement : 398.750 € HT

Soit 319.000 € HT de subvention du FACE (80 %) et 79.750 € HT d'autofinancement du SDE 04 (20 %)

FACE Sécurisation fils nus et sécurisation fils nus faible section : 517.356 € HT

Soit 413.885 € HT de subvention du FACE (80 %) et 103.471 € HT d'autofinancement du SDE 04 (20 %)

Département – aide à l'électrification : 428.571 € HT

Soit 300.000 € HT de subvention du Département (70 %) et 128.571 € HT d'autofinancement du SDE 04 (30 %)

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver la programmation 2019 telle que présentée dans les tableaux annexés et de solliciter l'attribution des aides nécessaires à la réalisation des travaux.

Le Président demande s'il y a des observations. Constatant qu'il n'y a pas d'observations, le président soumet le projet de délibération au vote de l'assemblée. **Le Comité Syndical, après avoir entendu le vice-Président approuve à l'unanimité la programmation 2019 telle que présentée dans les tableaux annexés et sollicite l'attribution des aides nécessaires à la réalisation des travaux.**

Comme chaque année, beaucoup de demande en enfouissement, et tous les dossiers ne pourront pas être retenus, même si le SDE augmente son taux d'autofinancement.

Un courrier va être fait à chaque commune qui a mentionné une coordination de travaux afin de s'assurer que les opérations sous maîtrise d'ouvrage communale seront bien réalisées en 2019.

5. PROGRAMME ARTICLE 8 2019

Rapporteur : M. MASSETTE, Président

Par délibération en date du 26 octobre 2018, le Comité Syndical a approuvé la convention particulière d'aménagements esthétiques des réseaux à signer avec ENEDIS pour les années 2019 à 2021 et autorisé le Président à signer ladite convention.

Le Syndicat se félicite de ce renouvellement. Le programme complémentaire « article 8 » précédent 2017-2018 a permis le financement et la réalisation de 17 opérations supplémentaires.

Pour 2019, le montant total de travaux théorique HT de 726 495 €, financé à hauteur de 40 %, par ENEDIS, soit : 290 598 €.

ENEDIS propose, d'augmenter sa participation de 20 % et de la porter à 348 718 €, à condition que 60 % des affaires soient destinées à la prise compte de l'aspect « sécurisation des réseaux ».

Le Syndicat est en mesure d'utiliser cette possibilité.

Le montant total des travaux finançables par ENEDIS dans le cadre conventionnel (article 3.1) s'élèvera en 2019 à 871 795 € HT et la participation d'ENEDIS sera de 348 718 € (le solde étant autofinancé par le SDE04).

A titre exceptionnel, et afin d'accompagner le SDE qui souhaite finaliser certains chantiers sur les sites remarquables et en réaliser d'autres, ENEDIS a accepté de verser chaque année 50 000 € de plus, soit un montant de travaux complémentaire de 125 000 € HT.

Par convention, le montant annuel maximum de financement mobilisable auprès d'ENEDIS sera donc de 398.718 € pour un montant total prévisionnel de travaux de 996.793,90 €.

Il est demandé au Comité Syndical d'approuver la liste des travaux ci-annexée au titre du programme Article 8 2019.

Le Président demande s'il y a des observations. Constatant qu'il n'y a pas d'observations, le président soumet le projet de délibération au vote de l'assemblée. **Le Comité Syndical, après avoir entendu le Président approuve à l'unanimité la liste des travaux au titre du programme Article 8 2019.**

M. Matheron précise que la nouvelle convention pour les années 2019 à 2021 a été signée et se félicite de la bonne utilisation des crédits de la part du SDE 04 et espère une pérennisation dans les relations à venir.

6. RESSOURCES HUMAINES - ORGANIGRAMME

Rapporteur : M. Massette, Président

Le SDE ne disposait pas jusqu'à présent d'un arrêté d'organisation et d'attribution des services.

En lien avec les récents mouvements de personnels (plusieurs départs en retraite et plusieurs arrivées), il s'agit donc par la présente de formaliser une situation et permettre ce faisant, la mise en place officielle d'un organigramme et des fiches de postes associées.

La mise en place de cet organigramme n'entraîne aucune modification pour le personnel et les missions de chacun car il s'agit de régulariser une situation en cours.

Après consultation du Comité technique l'organigramme a reçu un avis favorable le 30 octobre 2018. Les fiches de postes ont été réalisées afin de définir les missions de chaque agent.

En application de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, il est demandé au Comité Syndical de :

- **Valider le nouvel organigramme des services ci-joint**
- **Autoriser le Président à entreprendre toutes les démarches afférentes à cette opération, notamment à signer toutes pièces administratives, comptables et juridiques s'y rapportant**

Le Président demande s'il y a des observations. Constatant qu'il n'y a pas d'observations, le président soumet le projet de délibération au vote de l'assemblée. **Le Comité Syndical, après avoir entendu le Président approuve à l'unanimité la validation du nouvel organigramme.**

Pour l'instant, le personnel du SDE se consacrait essentiellement à l'Electrification Rurale, un nouveau service Energie, Mobilité, Données va être mis en place afin de développer l'action du SDE en matière de transition énergétique.

Le recrutement est en cours.

7. IRVE – GROUPEMENT DE COMMANDE E-BORN

Rapporteur : M. Bruno Martin, Vice-président délégué aux relations avec les communes urbaines et à l'électromobilité.

Vu les délibérations en date des 14 avril 2015 et 11 juillet 2016 portant modifications statutaires pour élargir le champ de compétence du Syndicat Départemental d'Énergie des Alpes de Haute-Provence (SDE04) en instaurant une compétence intitulée « Infrastructures de recharge des véhicules électriques ou hybrides rechargeables »,

Vu la délibération du Comité syndical en date du 16 décembre 2015 déployant un maillage départemental de bornes de recharges électrique afin de pouvoir répondre à l'appel à projet de l'ADEME dans le cadre des investissements d'avenir,

Vu les arrêtés préfectoraux en date des 8 juin, 6 juillet et 22 novembre 2016,

Vu l'attribution du marché en date du 29 décembre 2016 à la société SPIE,

Vu les délibérations des communes concernées,

La création du réseau d'infrastructures de charge a été réalisée sous maîtrise d'ouvrage du SDE04, l'entretien et l'exploitation du réseau sont réalisés en régie au travers d'un marché de fournitures et services. Ce marché, notifié en décembre 2016, arrivera à échéance le 29 décembre 2020.

Ainsi, au regard de cette échéance, il appartient au SDE de se prononcer sur le futur mode de gestion du service public d'infrastructure de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables, et de mettre en œuvre les moyens nécessaires pour que la nouvelle exploitation de ce service soit opérationnelle au plus tard le 30 décembre 2020, afin d'assurer la continuité du service public.

En 2015, le SDE avait fait le choix d'une gestion en régie pour le déploiement de ce service public. Ce choix était justifié par la nécessité de déployer ce réseau à la maille départementale mais également par la faible pénétration des véhicules électriques sur le territoire.

Néanmoins, le marché des véhicules électriques est actuellement en pleine évolution. En effet, le SDE a constaté une augmentation régulière du nombre d'abonnés au réseau sur les 12 derniers mois ainsi qu'une hausse significative de l'énergie mensuelle délivrée pour les infrastructures depuis le début cet été. De ce fait, au vu des récentes évolutions, l'objectif pour le SDE04 est alors de disposer d'un mode de gestion adapté permettant un développement pérenne du réseau sur la durée et répondant à cette évolution du marché des véhicules électriques.

Après une analyse approfondie des différents modes de gestion possibles, la gestion déléguée au travers de la conclusion d'une concession de service public, au sens de l'ordonnance 2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession, portant sur les infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables sous compétence du SDE04, est apparue comme le mode de gestion le plus à même de répondre à ces objectifs et nouveaux enjeux s'imposant dans ce domaine.

Les objectifs principaux ainsi poursuivis par le recours à ce mode de gestion seront les suivants :

- L'utilisation et le développement du réseau dans une logique de réseau intelligent, levier de flexibilité et d'intégration des énergies renouvelables sur le réseau de distribution d'électricité,
- La maîtrise du coût du service à l'utilisateur et l'attractivité commerciale du réseau, éléments incitatifs à la conversion des flottes de véhicules utilisant des carburants d'origine fossile vers des véhicules électriques,

- L'amélioration continue du service rendu à l'utilisateur, avec notamment le renforcement de l'interopérabilité des bornes avec les autres infrastructures de charge nationales et internationales et la simplification de l'accès à l'ensemble des infrastructures de charge pour l'utilisateur,
- L'atteinte d'un modèle économique pour le service permettant de densifier et étendre le maillage territorial actuel des bornes avec la mise en service de nouvelles infrastructures au fur et à mesure des besoins des usagers.

Pour ce faire les missions suivantes seraient notamment confiées au concessionnaire :

- Concevoir, financer et réaliser les nouvelles infrastructures nécessaires en complément des infrastructures déjà réalisées par le syndicat ;
- Obtenir l'ensemble des autorisations administratives nécessaires à la réalisation et l'exploitation des infrastructures ;
- Renouveler et entretenir l'ensemble des infrastructures destinées à l'exploitation du service public ;
- Alimenter les bornes de recharge avec une électricité d'origine 100% renouvelable ;
- Fournir au niveau de chaque infrastructure le service de recharge aux usagers selon les engagements contractuels ;
- Percevoir les recettes dues par les usagers.

Le concessionnaire serait également autorisé à exercer, après accord exprès du syndicat, des activités accessoires aux missions confiées dans le cadre de la délégation.

Par ailleurs, en vertu de l'article 26 de l'ordonnance 2016-65 du 29 janvier 2016, le recours à un groupement d'autorités concédantes pour la passation et l'exécution du contrat de concession est apparu comme évident, dans la mesure où il s'inscrit dans la continuité de l'adhésion du SDE04 au réseau Eborn. Ce réseau historiquement regroupe les Syndicats d'Énergie de la Drôme (SDED), de l'Ardèche (SDE07), de l'Isère (SEDI), des Hautes-Alpes (SYME05) et de la Haute-Savoie (SYANE).

Ce groupement répondrait notamment à la volonté des Syndicats de poursuivre la mutualisation et de conserver l'identité et l'uniformité du service sur le réseau « eborn », ces éléments permettant d'optimiser le bilan économique du réseau au travers de la mutualisation des moyens et des coûts sur un périmètre géographique pertinent pour les usagers. Dans cette perspective, d'autres syndicats peuvent être intégrés à ce futur groupement de commande « eborn », notamment les Syndicats d'Énergie de la Loire (SIEL 42) et du Var (Symielec Var). En tout état de cause, il est prévu que le SYANE coordonne ce groupement.

Il est ainsi proposé au comité syndical :

- **D'autoriser le Président à saisir la Commission Consultative des Services Publics Locaux en vue de présenter les axes de réflexions du futur mode de gestion du service public de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables et notamment le principe d'une Délégation de Service Publique.**
 - Sous réserve de l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux
 - Sous réserve de l'avis du Comité Technique du Centre de Gestion
- **D'approuver le principe d'une gestion déléguée du service public d'infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables sous compétence du SDE04, de type concession, au sens de l'ordonnance 2016-65 du 29 janvier 2016 ;**
- **De retenir et d'approuver comme périmètre d'application du contrat de concession le périmètre des communes ayant transféré leur compétence « IRVE » au SDE04 ;**
- **D'approuver le recours à un groupement d'autorités concédantes pour la passation et l'exécution du contrat de concession, en vertu de l'article 26 de l'ordonnance 2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession, coordonné par le SYANE ;**
- **D'autoriser l'adhésion du SDE04 au dit groupement d'autorités concédantes ;**
- **D'approuver la convention constitutive du groupement d'autorités concédantes pour la mise en œuvre de la procédure de passation et d'exécution du contrat de concession,**
- **D'autoriser le Président à signer la convention constitutive du groupement.**

➤ En cas d'infirmité de la procédure de consultation déclarée par le SYANE,

-D'autoriser le Président à adhérer à un groupement de commandes coordonné par le SYANE ayant pour objet la passation et la notification d'un ou plusieurs marchés publics pour la fourniture, l'installation, l'exploitation et/ ou la supervision d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques ;

-D'autoriser le Président à signer la convention constitutive correspondante en vertu de « l'article 28 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 »

Le Président demande s'il y a des observations. Constatant qu'il n'y a pas d'observations, le président soumet le projet de délibération au vote de l'assemblée. **Le Comité Syndical, après avoir entendu le vice-Président approuve à l'unanimité l'adhésion au groupement de commande E-Born.**

8. IRVE – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE L'APPEL A PROJET REGION SMART

Rapporteur : M. Bruno Martin, Vice-président délégué aux relations avec les communes urbaines et à l'électromobilité.

Dans le cadre de son Plan Climat, la Région a lancé un appel à projet relatif au déploiement d'infrastructures de recharges intelligentes, auquel a répondu le SDE04 par une délibération du comité syndical prise le 06 juillet dernier.

Cet appel à projet comporte deux volets : un premier volet consistant en une réponse commune de cinq syndicats d'énergie que sont le Syme 05, le Smed 13, le Symielec Var, le SEV 84 et le SDE04 et un second volet porté par le SDE04 seul.

De nombreux échanges entre les AODE et la Région ainsi que plusieurs réunions de travail avec les partenaires industriels que sont les entreprises SPIE City Networks et Bouygues Energies Services ont permis d'affiner les réflexions et d'établir un plan de financement actualisé concernant le volet 1. Les termes du Volet 2 (dossier individuel) restent inchangés et conformes à la délibération votée par le comité syndical le 06 juillet 2018.

Volet 1 : dossier commun porté par les quatre syndicats

Phase 1 : Connaissance des usagers et de leurs besoins : étude comportementale, sociologique, juridique et administrative

Coût total prévisionnel : 75 000 € HT soit 90 000 euros TTC pour 5 syndicats

Dépense subventionnable pour le SDE04 : $(70\% \times 75\,000) / 5 = 10\,500$

Participations et subventions :

Conseil Régional.....10 500 € HT

Autofinancement SDE..... 4 500 € HT soit 5400 € TTC

Phase 2 : Projet pilote de gestion de la charge : priorisation, limitation, effacement de charge, cas d'usage de smart charging

Coût total prévisionnel pour système SPIE pour les syndicats 04-05-83 : 179.120,00 € HT soit 214.944,00 € TTC

Dépense subventionnable pour le SDE 04 : $(70\% \times 179\,120) / 3 = 41\,794,67$

Participations et subventions :

Conseil Régional..... 41.794,67 € HT

Autofinancement SDE..... 17.912,00 € HT soit 21.494,40 € TTC

Soit pour le dossier commun une demande de subvention de 52 294.67€HT et un autofinancement prévisionnel maximum du SDE04 de 26 894.40€ TTC. Pour mémoire, la délibération du comité syndical du 06 juillet dernier prévoyait pour le volet 1 une part d'autofinancement de 37 500 €HT soit 45 000€ TTC.

Sont joint au présent rapport, la dernière version du dossier commun de réponse à l'appel à projet SMART IRVE 2018 ainsi que le plan de financement actualisé.

Il est ainsi proposé au comité syndical :

- **d'approuver la dernière version du dossier commun de demande de subventions,**
- **d'approuver le plan de financement prévisionnel actualisé,**
- **d'approuver le calendrier prévisionnel défini,**

Le Président demande s'il y a des observations. Constatant qu'il n'y a pas d'observations, le président soumet le projet de délibération au vote de l'assemblée. **Le Comité Syndical, après avoir entendu le vice-Président approuve à la demande de subvention au titre de l'appel à projet Région Smart.**

9. QUESTIONS DIVERSES

1. Conférence Départementale :

Rappel : L'article 21 de la loi NOME du 7 décembre 2010 institue les conférences départementales, placées sous l'égide des préfets, au cours desquelles sont présentés les programmes d'investissements des différents intervenants (gestionnaires de réseaux de distribution et autorités organisatrices) sur les réseaux publics de distribution d'électricité de chaque département.

Pour notre département, la Conférence Départementale est placée sous l'autorité de Madame Ellul, Sous-Préfète de Forcalquier, la réunion annuelle s'est déroulée le 29 novembre dernier.

Les deux maîtres d'ouvrage ont présenté les investissements programmés et réalisés sur le territoire des Alpes de Haute-Provence, les faits marquants de l'année écoulée et les prévisions de programmes pour l'année à venir.

Ils ont également évoqué les différentes conventions signées entre ENEDIS et le SDE ainsi que les investissements consentis en matière d'IRVE.

FAITS MARQUANTS ANNEE 2018 :

- Retour du Conseil Départemental aux côtés du SDE pour le financement de l'Electrification Rurale, avec un engagement de 300 000 € qui permettra de réaliser 514 286 € TTC de travaux sur 11 communes.
- Signature avec Enedis d'une nouvelle convention pour trois ans pour l'aménagement esthétique des réseaux favorisant également la sécurisation, ce qui les amènera aux termes du contrat de concession et permettra la réalisation de 3.6 M € de travaux financés à hauteur de 40 % par ENEDIS et 60 % par le SDE 04. Aucune participation n'étant demandée aux communes concernées.
- Réalisation cette année encore des travaux sur les communes en régime urbain d'électrification en réceptionnant des opérations emblématiques pour le département : Barcelonnette : Enft derrière l'église, Château-Arnoux : Poste Belvédère, Digne les Bains : Place du Marché, Les Mées : enft rue des Acacias, Peyruis : Enft rue Louis Esmieu, Pierrevert : Enft Montée du Défends, Sisteron : Enft La Baume et le Couvent, Volx : Enft sur postes Liberté, Château et Ratavoud

POUR 2019 :

L'inventaire de l'Electrification Rurale sera réalisé par la Préfecture, en concertation avec ENEDIS et le SDE 04. Il permettra de dresser un diagnostic sur la bonne utilisation des crédits du FACE, l'état des installations et les travaux restant à réaliser tant en renforcement et sécurisation qu'en esthétique.

Le SDE mettra l'accent cette année encore sur la coordination des travaux avec ses différents partenaires (Enedis, Orange, SMO PACA, Conseil Départemental ...) pour avoir une connaissance des projets de chacun, anticiper les programmations et ainsi réduire les coûts.

Il poursuivra les travaux sur le réseau d'électricité concédé, toujours en étroite collaboration avec ENEDIS, en privilégiant la concertation avec les autres maîtres d'ouvrage (SMO, Conseil Départemental, Orange...)

Il confortera son réseau de bornes IRVE au niveau départemental en s'intégrant dans les différents dispositifs régionaux et nationaux.

Il renforcera sa position de développeur en matière de transition énergétique en étoffant ses équipes avec la création d'un service « Energies, Mobilité et Données » dès janvier 2019. Ce service en plus du suivi du réseau de bornes, sera en charge de la formalisation et de la mise en œuvre d'actions que le SDE peut proposer aux communes en matière d'énergie (production, gestion, achat).

Un courrier sera fait à Mme Garcia pour lui donner les chiffres exacts de l'investissement réalisés par le SDE 04 au 15 décembre 2018, car ces chiffres seront utiles pour l'inventaire qui sera fait en 2019.

2. 10 Postes/10 Villes :

Le 19 décembre 2017, le SDE 04 a signé une convention avec ENEDIS, intitulée « 10 Postes-10 Villes » par laquelle ils se sont engagés conjointement à accompagner une action sur le territoire des communes du département, visant à :

- L'embellissement des postes de distribution publique d'électricité,
- œuvrer en faveur de la cohésion sociale avec un projet artistique et culturel réalisé par des personnes temporairement exclues sur le marché du travail ou des jeunes,
- accompagner ces personnes vers la prise en main des outils numériques.

Pour l'année 2018, 10 communes pouvaient s'inscrire dans le processus. Après avoir fait une première information, une réunion s'est déroulée le 04 juin 2018, à l'attention des communes de plus de 2 000 habitants (plus structurées au niveau associatif). Cette réunion s'est tenue en présence de l'ADSEA, partenaire du projet, qui a présenté les actions déjà menées sur le département dans ce domaine, notamment sur la commune de Manosque.

A ce jour quatre projets sont en passe de voir le jour et seront réalisés en 2019 sur les communes suivantes :

- Pierrevert (délibération du 11/10/2018) : Une réunion a eu lieu sur place, poste et thème choisis par la commune. La commune interviendra également pour le nettoyage des abords du poste.
- Château-Arnoux (délibération du 20/11/2018)
- Villeneuve (délibération du 10/12/2018)
- Peyruis

La commune de Forcalquier a déjà donné aussi son accord de principe.

C'est une opération très intéressante, le premier poste a été fait à Manosque, et le deuxième sur Digne les Bains au rond-point de l'hôpital. On accompagne ce type de projet car nous avons toujours la volonté d'embellir.

M. Matheron précise que l'Entreprise Enedis à un engagement sociétal dans l'entreprise avec un co-financement d'un montant de 1000 € chacun avec le SDE 04, c'est une réussite, les postes ne sont plus tagués. Très belle intervention.

Parole aux invitées et délégués :

Mme Mondor revient sur le sujet de la mission Nationale France Mobile qui est d'éradiquer les zones blanches ou grises encore très nombreuses dans le département, l'implantation prévu de 12 nouveaux pylônes avec 4 opérateurs différents, soit 48 antennes...

Le sénateur Jean-Yves Roux insiste sur le fait de rester prudent car il devient très compliqué d'implanter des pylônes et des associations peuvent se créer pour contester le sujet, mais s'il n'y a pas d'implantation, on ne pourra pas avoir d'augmentation de puissances et notre département restera en marge. Cela pourrait être très grave pour nos territoires ruraux, là où on parle de télémédecine, de dématérialisation, si nous n'avons pas le débit, nos territoires n'auront pas d'avenir !

M. Roux doit rencontrer le Directeur de France Télécom, avec une perspective d'avoir un département entièrement couvert en 2022.

Mme Mondor explique qu'elle travaille en amont avec la préfecture et avec les élus avant l'implantation des poteaux, mais c'est l'Etat qui aura le dernier mot.

Il ne faut pas oublier que notre département est soumis à la saisonnalité ex : Verdon –Allos, mais il faut aussi penser que pour que la 4G fonctionne, il faut alimenter ces poteaux en électricité.

En 2018, 26 opérations étaient prévues en augmentation de débit, deux seulement ont été réalisées, aute d'avancée des travaux incombant au SMO : Allos et le Verdon.

Pour Orange, 230 salariés sur le local, pour la partie réseau Orange est l'opérateur historique, une convention a été signée avec Enedis/Orange et le SDE 04. Tous les mois une réunion avec les techniciens est faite pour suivre les travaux et les retards. On constate une nette amélioration.

Mme Mondor remercie les élus, le personnel du SDE 04 et M. Lopez pour son implication dans le territoire.

M. Lachamp Jean-Jacques insiste sur le fait que nous sommes tous concerné par les deux aspects de la France Mobile (Couverture des zones blanches et amélioration du débit existant). Il faut que l'on avance vite car sinon va se creuser une fracture sociale et territoriale. Il demande pourquoi le SMO ne fonctionne-t-il pas de la même manière que le SDE 04 ?

M. Massette répond que le SMO a tendance à aller vers des départements plus intéressants comme le 13 plutôt que le 04.

M. Couilliot demande si l'on ne pourrait-on pas prendre une motion ? M. Massette n'est pas opposé au principe mais répond que le SDE 04 n'a pas la compétence

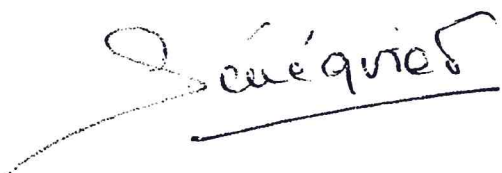
M. Matheron remercie le SDE pour ces invitations aux assemblées de territoire, c'est important qu'Enedis soit présent.

Concernant les compteurs Linky, 50 % des compteurs sont posés. Pour la Redevance d'Occupation du Domaine public, les paiements se font par trésorerie et non plus par communes.

Pour 2019, Enedis travaille à l'éventuelle organisation d'un salon de la Mobilité dans les Alpes de Haute-Provence et propose un travail commun avec le SDE 04.

La séance est levée à 16 H 15.

La secrétaire de séance
Michèle SENEQUIER



Le Président du SDE 04
René MASSETTE



ANNEXES

Information du Comité syndical sur les affaires évoquées en Bureau

L'article L 5211-10 du CGCT précise « lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le président rend compte des travaux du bureau et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant ».

La présente information est effectuée dans ce cadre.

Un Bureau du SDE 04 s'est déroulé le vendredi 30 novembre 2018 à Digne les Bains.

L'ordre du jour était le suivant

1. Synthèse des Assemblées de territoire d'Automne (information)
2. Programmation 2019 : demande des territoires (information)
3. Proposition d'affectation sur les reliquats et annulation (délibération)
4. Travaux : état d'avancement à fin novembre (information)
5. Ressources humaines : organigramme/recrutement en cours (information)
6. IRVE – Situation Budgétaire et Groupe de travail E-Born état des échanges (information)
7. Questions Diverses :

La délibération a été adoptée à l'unanimité et transmise en préfecture le 3 décembre 2018. Voici un descriptif de celle-ci :

Réaffectation d'opérations sur des reliquats

Comme lors des bureaux précédents, une délibération a été prise afin :

- D'acter la déprogrammation de l'affaire 17076 commune de THOARD – Renforcement sur poste Gazon (territoire Digne/Barrême) du RELIQUAT FACE AP 2014 (montant HT 24 028.57 €).
- D'acter la déprogrammation de l'affaire 18006 commune de MOUSTIERS-SAINTE-MARIE – Effacement fils nus poste Cavalier (territoire Région du Verdon) du RELIQUAT FACE S 2014 (montant HT 30 585.50 €).

- De financer sur les fonds propres du SDE l'affaire 17022 commune de MEZEL – Extension BTA UV Village (territoire Digne/Barrême) programmée en FACE AE 2017 car elle ne rentre plus dans les critères du FACE.
- D'inscrire l'affaire 18041 commune de VALAVOIRE – Renforcement Senières/Tr 1 sur des fonds disponibles (reliquats) au FACE AP 2015 et de notifier cette décision au FACE.
- D'inscrire l'affaire 18125 commune de VALAVOIRE – Renforcement Senières/Tr 2 sur des fonds disponibles (reliquats) au FACE AP 2016 et de notifier cette décision au FACE.
- D'inscrire l'affaire 18042 commune de CHATEAUFORT – Sécurisation Entraix/Tr 1 sur des fonds disponibles (reliquats) au FACE S 2015 et de notifier cette décision au FACE.
- D'inscrire l'affaire 18126 commune de CHATEAUFORT – Sécurisation Entraix/Tr 2 sur des fonds disponibles (reliquats) au FACE S' 2015 et de notifier cette décision au FACE.
- D'inscrire l'affaire 18068 commune de ROUMOULES – Renforcement Extension Miellerie sur des fonds disponibles (reliquats) au FACE AE 2016 et de notifier cette décision au FACE.
- D'inscrire l'affaire 18088 commune de ST PAUL-SUR-UBAYE – Sécurisation fils nus et Enfouissement Tournoux/Tr 1 sur des fonds disponibles (reliquats) au FACE S 2016 et de notifier cette décision au FACE.
- D'inscrire l'affaire 18127 commune de ST PAUL-SUR-UBAYE – Sécurisation fils nus et Enfouissement Tournoux/Tr 2 sur des fonds disponibles (reliquats) au FACE S' 2016 et de notifier cette décision au FACE.
- D'inscrire sur des fonds disponibles (reliquats) au FACE C 2017 :
 - l'affaire 18035 commune de LA MURE ARGENS – Enfouissement La Minoterie/Tranche 2
 - l'affaire 18128 commune de VAL D'ORONAYE – Enfouissement St Ours
 et de notifier cette décision au FACE.
- D'inscrire l'affaire 18085 commune de ST PAUL-SUR-UBAYE – Extension UV Grande Serenne sur des fonds disponibles (reliquats) au DEPARTEMENT 2016 « EXTENSION » et de notifier cette décision au CONSEIL DEPARTEMENTAL.

Le détail de cette réaffectation se trouve dans les tableaux annexés.

A ce jour, au vu des informations connues par le SDE04, les reliquats non affectés sont les suivants :

- FACE S' 2015 : 21 639.55 € HT
- FACE AP 2016 : 256 350 € HT
- FACE AE 2016 : 4 435.39 € HT
- FACE C 2016 : 10 000 € HT
- Département 2016 – Renforcement : 58 000,00 € HT
- FACE C 2017 : 5 063.52 €HT
- FACE S 2017 : 11 363.25 € HT

COMITE SYNDICAL 14 DECEMBRE 2018

PROPOSITION PROGRAMME 2019 - EXTENSION

Territoire	Commune	N° aff SDE	Opération	Montant HT		Montant TTC		Montant subvention		Montant financement SDE	
				prévisionnel	prévisionnel	prévisionnel	prévisionnel	FACE	prévisionnel	prévisionnel	(ou tiers)
1 - Annot - Entrevaux	Saint-Pierre	18129	Ext BTA STEP "chemin de Sallagriffon"	24 242,11 €	29 090,53 €	19 393,69 €	4 848,42 €				
1 - Annot - Entrevaux	Annot	18083	Ext BTA maisonnette communale "la respelido"	9 621,02 €	11 545,22 €	7 696,82 €	1 924,20 €				
2 - Digne - Barrême	Le Chaffaut St-Jurson	18050	Ext HTA/BTA réservoir "rocher de Gréoux"	21 835,34 €	26 202,41 €	17 468,27 €	4 367,07 €				
2 - Digne - Barrême	Marcoux	18119	Ext BTA pompage GAEC du Laux St-Martin	21 092,31 €	25 310,77 €	16 873,85 €	4 218,46 €				
2 - Digne - Barrême	Le Chaffaut St-Jurson		Ext BTA UV réservoir ravin les Cernières	5 380,69 €	6 456,83 €	4 304,55 €	1 076,14 €				
3 - Les Mées Malijai Oraison	Entrevennes	18110	Ext HTA/BTA Bergerie les Ajoncs	26 152,32 €	31 382,78 €	20 921,86 €	5 230,46 €				
3 - Les Mées Malijai Oraison	Puimichel	18077	Ext HTA/BTA Lotissement communal	47 302,66 €	56 763,19 €	37 842,13 €	9 460,53 €				
3 - Seyne Turriers Le Lauzet	Bellaiffaire		Extension STEP la Freyssine	26 595,56 €	31 914,67 €	21 276,45 €	5 319,11 €				
3 - Seyne Turriers Le Lauzet	St Paul sur Ubaye	18084	Extension UV le Maljasset	23 781,50 €	28 537,80 €	19 025,20 €	4 756,30 €				
10 - Sisteron Volonne	Aubignosc	18081	Potabilisation château d'eau	7 359,26 €	8 831,11 €	5 887,41 €	1 471,85 €				
11 - St Etienne Banon	Simiane La Rotonde	18094	Ext STEP hameau de Carniol	52 132,19 €	62 558,63 €	41 705,75 €	10 426,44 €				
11 - St Etienne Banon	Montlaux	18090	Ext BTA bassin eau potable pour UV lieu dit Vignes de Casle	62 710,58 €	75 252,70 €	50 168,46 €	12 542,12 €				
11 - St Etienne Banon	Montlaux	18091	Ext HTA/BTA bassin eau potable pour UV lieu dit Villerme	37 943,70 €	45 532,44 €	30 354,96 €	7 588,74 €				
11 - St Etienne Banon	Montlaux	18092	Ext STEP lieu dit les Jacons	16 030,10 €	19 236,12 €	11 894,74 €	4 135,36 €				
Total				382 179,34 €	458 615,21 €	304 814,13 €	77 365,21 €				

Coût total prévisionnel supérieur au financement FACE > complément SDE 04

PROPOSITION PROGRAMME 2019 - RENFORCEMENT

Territoire	Commune	N° affaire SDE	Opération	Montant HT prévisionnel	Montant TTC prévisionnel	Montant subvention FACE prévisionnel	Montant financement SDE prévisionnel
1 - Annot - Entrevaux	Castellet les Sausses		Rft poste Fam		0,00 €	0,00 €	0,00 €
1 - Annot - Entrevaux	Meailles		Rft poste Forest		0,00 €		0,00 €
2 - Digne - Barrême	Senez		Rft le Gipas		0,00 €		0,00 €
2 - Digne - Barrême	Saint-Jurs		Rft Gueydane		0,00 €		0,00 €
2 - Digne - Barrême	Barras		Rft Terrasson		0,00 €		0,00 €
2 - Digne - Barrême	Bras d'Asse		Rft les Coutiers		0,00 €		0,00 €
- Forcalquier et environs	Pierrerue	18074	Rft sur poste Hérisson	24 924,46 €	29 909,35 €		4 984,89 €
4 - Lague et Encreme	Reillanne	18058	Rft BTA sur poste St Joseph	90 026,39 €	108 031,67 €		18 005,28 €
4 - Lague et Encreme	St Michel l'Observatoire	18053	Rft BTA sur poste St Michel	40 272,11 €	48 326,53 €		8 054,42 €
4 - Lague et Encreme	St Michel l'Observatoire	18106	Rft sur poste Bonne Chère	8 438,00 €	10 125,60 €		1 687,60 €
5 - La Motte du Caire	Saint Geniez		Rft sur poste St Geniez	72 003,75 €	86 404,50 €		14 400,75 €
7 - Territoire du Verdon	Thorame - Basse		Rft BTA départ la Bâtie "Château Garnier"		0,00 €		0,00 €
7 - Territoire du Verdon	Allos		Rft HTA/BTA "ferme des bois"		0,00 €		0,00 €
8 - Riez - Valensole	Gréoux les Bains	18067	Rft pompage sur poste Bagatelle	126 710,33 €	152 052,40 €		25 342,07 €
8 - Riez - Valensole	Esparron de Verdon	16144	Rft poste Pardigon	115 762,50 €	138 915,00 €		23 152,50 €
Seyne Turriers Le Lauze'	Bayons		Rft sur poste la Ginese	19 863,90 €	23 836,68 €		3 972,78 €
Seyne Turriers Le Lauze'	Jausiers	18071	Rft sur poste Davids	170 763,33 €	204 916,00 €		34 152,67 €
					0,00 €		0,00 €
					0,00 €		0,00 €
total				668 764,77 €	802 517,72 €	0,00 €	133 752,95 €

PROPOSITION PROGRAMME 2019 - ENFOUISSEMENT FACE

Territoire	Commune	N° affaire SDE	Opération	Montant HT prévisionnel	Montant TTC prévisionnel	Montant subvention FACE	Montant financement SDE
1 - Annot - Entrevaux	La Rochette		Enf réseau BTA rue de l'Eglise	33 705,00 €	40 446,00 €	26 964,00 €	6 741,00 €
2 - Digne - Barrême	Prads Hte Bléone	17062	Enf réseau BTA Chavailles	168 525,00 €	202 230,00 €	134 820,00 €	33 705,00 €
3 - Forcalquier et environs	Niozelles	17093	Enf sur poste Rolane Tr 2 (zone blanche)	35 768,61 €	42 922,33 €	28 614,89 €	7 153,72 €
5 - La Motte du Caire	Le Caire	18113	Enf le Moulin	33 786,38 €	40 543,66 €	27 029,10 €	6 757,28 €
3 - Les Mées Malijai Oraison	Montfort		Enf rues village	95 038,81 €	114 046,57 €	76 031,05 €	19 007,76 €
11 - St Etienne Banon	Vachères	18099	Enf rue de la sage femme	38 317,78 €	45 981,34 €	24 262,64 €	14 055,14 €
Total				405 141,58 €	486 169,90 €	317 721,68 €	87 419,90 €

Coût total prévisionnel supérieur au financement FACE > complément SDE 04

COMITE SYNDICAL 14 DECEMBRE 2018

PROPOSITION PROGRAMME 2019 - SECURISATION FILS NUS

Territoire	Commune	N° affaire SDE	Opération	Montant HT		Montant TTC		Montant subvention FACE		Montant financement SDE	
				prévisionnel	prévisionnel	prévisionnel	prévisionnel	prévisionnel	prévisionnel		
4 - Largue et Enchrême	Reillanne	18055	Sécurisation fils nus sur poste Stridans	26 945,62 €	32 334,74 €	21 556,50 €	5 389,12 €				
4 - Largue et Enchrême	Reillanne	18054	Sécurisation fils nus sur poste Bégude	17 924,50 €	21 509,40 €	6 850,60 €	5 456,90 €				
8 - Riez - Valensole	Gréoux les Bains	18063	Sécurisation quartier Aurabelle	78 537,69 €	94 245,23 €	62 830,15 €	15 707,54 €				
10 - Sisteron Volonne	Entrepierres	18057	Sécurisation fils nus sur poste Colette	43 426,14 €	52 111,37 €	34 740,91 €	8 685,23 €				
11 - St Etienne Banon	Montflaux	18093	Sécurisation fils nus sur poste Janets	18 806,99 €	22 568,39 €	15 045,59 €	3 761,40 €				
11 - St Etienne Banon	Revest du Bion	18102	Sécurisation fils nus sur postes revest du Bion - Maurelles	89 772,88 €	107 727,46 €	71 818,30 €	17 954,58 €				
Total				275 413,82 €	330 496,58 €	212 842,06 €	56 954,76 €				

Coût total prévisionnel supérieur au financement FACE > complément SDE 04

COMITE SYNDICAL 14 DECEMBRE 2018

PROPOSITION PROGRAMME 2019 - SECURISATION FILS NUS FAIBLE SECTION

Territoire	Commune	N° affaire SDE	Opération	Montant HT prévisionnel	Montant TTC prévisionnel	Montant subvention FACE	Montant financement SDE
2 - Digne - Barrême	Saint Jurs		Effacement fils nus "la Gueydane"		0,00 €	0,00 €	0,00 €
2 - Digne - Barrême	Senez		Effacement fils nus "Boades"		0,00 €	0,00 €	0,00 €
8 - Riez - Valensole	Riez	18066	Sécurisation RD 11	89 562,69 €	107 475,23 €	71 650,15 €	17 912,54 €
9 - Seyne Turriers Le Lauzet	Barles	18070	Sécurisation la Lame	45 245,55 €	54 294,66 €	36 196,44 €	9 049,11 €
					0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total				134 808,24 €	161 769,89 €	107 846,59 €	26 961,65 €

REÇU EN PREFECTURE

Le 18/12/2018

Application agréée E-legalite.com

COMITE SYNDICAL 14 DECEMBRE 2018

PROPOSITION PROGRAMME 2019 - SUBVENTION DEPARTEMENT

Territoire	Commune	N° affaire SDE	Opération	Montant HT prévisionnel	Montant TTC prévisionnel	Montant subvention FACE prévisionnel	Montant financement SDE prévisionnel
2 - Digne - Barrême	St Julien d'Asse	18020	Enf réseau BTA "les Espouliers"	89 880,00 €	107 856,00 €	62 916,00 €	26 964,00 €
2 - Digne - Barrême	Châteauredon		Enf réseau BTA "Haut Village"	32 959,39 €	39 551,27 €	23 071,57 €	9 887,82 €
3 - Forcalquier et environs	Pierrerue	18017	Enf route du cimetière	37 808,21 €	45 369,85 €	26 465,75 €	11 342,46 €
6 - Les Mées Malijai Oraison	Entrevennes	18111	Enf secteur école	41 961,92 €	50 354,30 €	29 373,34 €	12 588,58 €
8 - Riez - Valensole	Roumoules						
9 - Seyne Turriers Le Lauzet	Auzet	18087	Enf rue des Remparts et rue Cayoni	66 150,00 €	79 380,00 €	46 305,00 €	19 845,00 €
9 - Seyne Turriers Le Lauzet	La Condamine	18086	Enf les Auberts	68 420,10 €	82 104,12 €	47 894,07 €	20 526,03 €
11 - St Etienne Banon	Mallefougasse	17115	Enf le Chatelard	63 586,55 €	76 303,86 €	24 961,86 €	27 454,00 €
13 - Bassin Manosquin	Corbières	18130	Enf rue de la mairie	30 860,11 €	37 032,13 €	21 602,08 €	9 258,03 €
			Enf Rue des Aires 2èmepartie	24 871,49 €	29 845,79 €	17 410,04 €	7 461,45 €
					0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total				456 497,77 €	547 797,32 €	299 999,71 €	145 327,36 €

Coût total prévisionnel supérieur au financement CD04 > complément SDE 04

REÇU EN PREFECTURE

Le 18/12/2018

Application agréée E-legalite.com

ARTICLE 8 2019

Délibération N °5

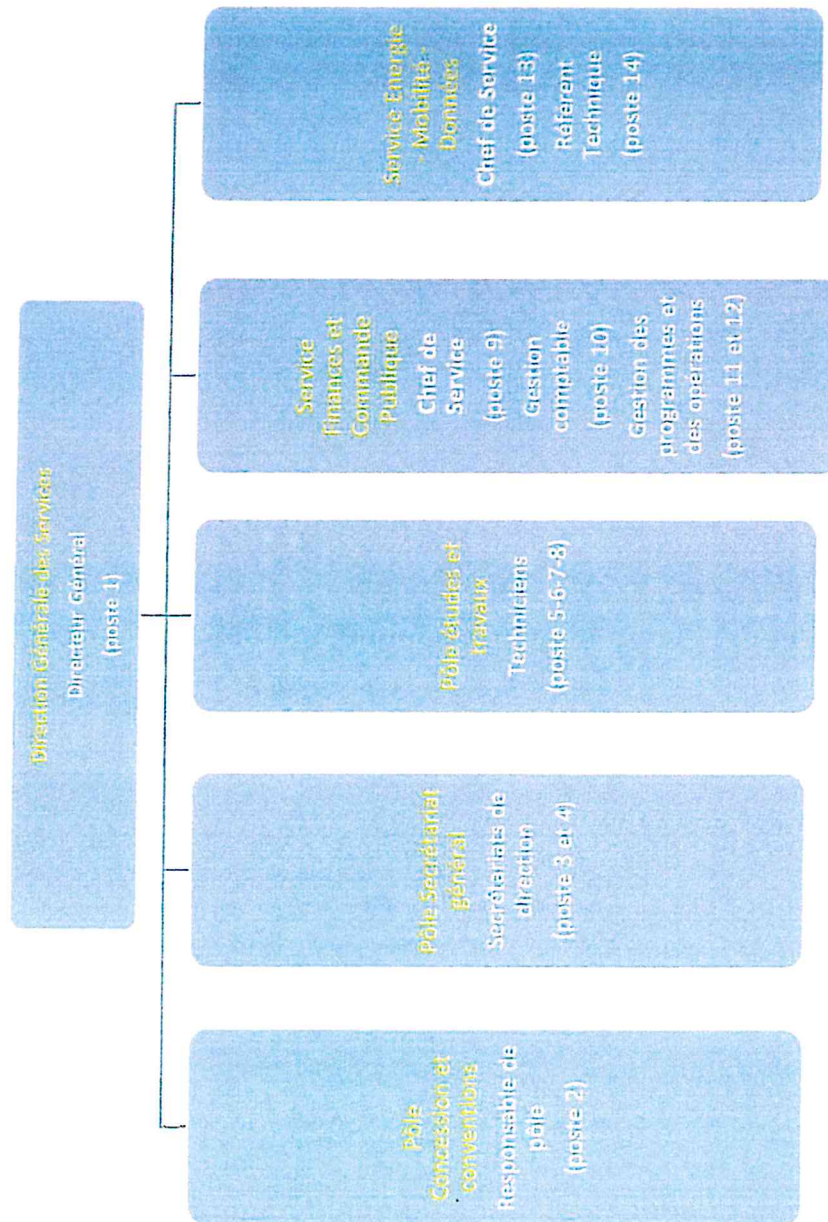
TERRITOIRES	COMMUNES	OPERATIONS	MONTANT APS H.T.	
Riez - Valensole	Allemagne en Provence	Effacement quartier Tartavel (montant opération 93.712 € plafonné à 43.033,41 €)	43 033,41 €	40%
Les Mées Malijai Oraison	Lurs	Enf BT secteur sous village "La Casse"	28 853,47 €	
Territoire du Verdon	Peyroules	Enf HTA/BTA entrée est village 2T	139 100,00 €	
Seyne Turriers Le Lauzet	Le Lauzet Ubaye	Enf quartier la Poste	79 455,60 €	
St Etienne Banon	Banon	Enf secteur Petite Morige Tr 2	36 994,13 €	
St Etienne Banon	Revest du Bion	Enfouissement avenue Brochery	21 281,39 €	
TOTAL ARTICLE 8 ESTHETIQUE			348 718,00 €	
Digne Barrême	Hautes Duyes	Effacement fils nus Bregand	48 049,70 €	60%
Riez - Valensole	Valensole	Sécurisation place de la Valette (89 893,44 € plafonné à 77.790 €)	77 790,00 €	
Riez - Valensole	Valensole	Sécurisation Le Bars sur poste Le Bars	160 806,24 €	
Riez - Valensole	Valensole	Sécurisation la Drôme	72 722,00 €	
Sisteron Volonne	Aubignosc	Sécurisation fils nus sur poste Rouvière	21 807,96 €	
Sisteron - Volonne	Sisteron	Rue Domnine - Jean des Figues	141 900,00 €	
TOTAL ARTICLE 8 SECURISATION			523 075,90 €	
TOTAL GENERAL H.T. ARTICLE 3.1 CONVENTION			871 793,90 €	
Digne - Barrême	Digne les Bains	Enf réseaux route Courbons (opération 130.633 € HT plafonné à 125.000 € HT)	125 000,00 €	
TOTAL GENERAL H.T.			996 793,90 €	
Financement SDE 04 (60 %)			598 076,34 €	
Financement ENEDIS (40 %)			398 717,56 €	

REÇU EN PREFECTURE

le 18/12/2018

Application agréée E-legalite.com

Organigramme



REÇU EN PREFECTURE

Le 18/12/2018

Application agréée E-legalite.com